

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020  
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal  
Fait à Corbie,  
Le Président,



Le Président  
LE PRÉSIDENT  
SABAUT



Révisé le : 02/03/2020

ARRÊTÉ LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019  
APPROUVÉ LE : 05/03/2020



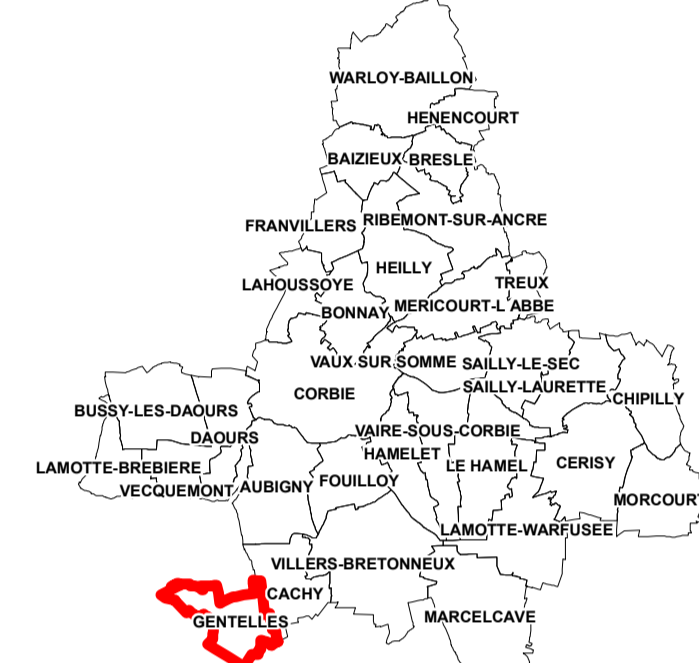
**Haute-France (Dép. Somme)**  
ZAC de l'Entrepreneur  
3 rue des Mésanges  
80000 La Neuve  
Tél. 02 35 48 50 08

**Seine-Normandie Le Havre**  
288 Boulevard François Mitterrand  
76000 La Havre  
Tél. 02 35 48 50 08

**Grand Est**  
Espace Centre-Côte  
8 Place Sainte-Croix  
53000 Châlons-en-Champagne  
Tél. 03 24 44 05 05

**Val de Loire**  
Espace Centre  
Boulevard des Pêcheurs  
41000 Blois  
Tél. 02 45 51 56 39

**Seine-Normandie Evreux**  
Rue de l'Industrie et du Commerce  
27000 Evreux  
Tél. 02 32 32 99 12



Légende

- Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme
- Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :**
  - Zone inondable de type 1
  - Zone inondable de type 2
  - Zone inondable de type 3
  - Zone inondable de type 4
- Eaux pluviales :**
  - Axes de ruissellement artificiels
  - Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
  - Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
  - Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale
- Périmètres de protection des captages :**
  - Périmètre de protection des captages immédiat
  - Périmètre de protection des captages rapproché
  - Périmètre de protection des captages éloigné

